

**OUVERTURE D'UN CONCOURS EXTERNE
POUR LE RECRUTEMENT
D'UN TECHNICIEN EN GÉNIE CLIMATIQUE (OP2)**

LES QUESTEURS,

Vu le chapitre IV du titre I^{er} du Règlement de l'Assemblée nationale,

Vu les titres I^{er} et III du Règlement intérieur sur l'organisation des services portant statut du personnel de l'Assemblée nationale, modifié,

Vu l'arrêté du Président et des Questeurs n° 89/63 du 14 novembre 1989 relatif aux principes généraux des concours,

Vu l'arrêté des Questeurs n° 11-068 du 25 mai 2011 relatif à la réglementation du concours externe de technicien en génie climatique,

Vu la décision prise en réunion de Questure le 4 mai 2011,

Vu l'avis des organisations syndicales représentatives,

Sur la proposition de la Secrétaire générale de la Questure,

ARRÊTENT

Article 1^{er} :

Un concours externe pour le recrutement d'un technicien en génie climatique est ouvert.

Par dérogation à l'article 2 de l'arrêté du Président et des Questeurs n° 89/63 du 14 novembre 1989, le jury pourra inscrire sur une liste complémentaire un nombre de candidats égal au maximum à 200 % du nombre de postes offerts sur la liste principale.

Article 2 :

La date à partir de laquelle les dossiers d'inscription pourront être retirés est fixée au lundi 6 juin 2011 (15 heures).

La clôture des inscriptions est fixée au lundi 4 juillet 2011 (17 heures).

Les conditions de diplômes, d'expérience professionnelle, de nationalité, ainsi que, pour les candidats de nationalité française de moins de 25 ans, de régularité de leur position au

regard des obligations de service national sont appréciées à la date de clôture des inscriptions. Elles doivent être justifiées par les candidats à cette même date.

Des compléments d'information peuvent être demandés aux candidats par l'administration.

Article 3 :

Les candidats ayant été employés en qualité de contractuels par les services de l'Assemblée nationale au moins deux ans au cours des quatre années civiles précédant celle au cours de laquelle le concours est ouvert bénéficient d'une exonération des conditions de diplômes et d'expérience professionnelle s'ils souhaitent se présenter au présent concours externe de technicien en génie climatique.

Fait à Paris, au Palais Bourbon
Le 25 mai 2011